



Procès-verbal
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE

Tenue le mercredi 19 juin 2019, 17 h
au Centre Judes Drouin
9, avenue B, Saint-Maxime-du-Mont-Louis

Étaient présent(e)s :

Membres du conseil d'administration

Paul-André Lajoie	Représentant citoyen – MRC de La Haute-Gaspésie, président
Steve Pronovost	Représentant citoyen – MRC de La Côte-de-Gaspé, vice-président
Jean-Yves Dupuis	Représentant du secteur communautaire – éducation, secrétaire
Laurent Mimeault	Représentant du secteur communautaire – chasse et pêche, trésorier
Marie Gratton	Représentante des élu(e)s – MRC de La Haute-Gaspésie
Sylvain Couturier	Représentant du secteur économique – foresterie en forêt publique

Membres réguliers / conseillers

Dany Vézina	Chambre de commerce de la Haute-Gaspésie, président
Guy Bernatchez	Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, maire
Isabelle Turbide	Représentante du MFFP – secteur Forêt
Mario Chouinard	Zec de la Rivière Madeleine
Paul-Henri Bélanger	Citoyen de la MRC de La Haute-Gaspésie
Réjean Bernier	Société de gestion de la rivière Cap-Chat
Suzanne Roy	Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, directrice générale

Employé(e)s

Thierry Ratté	Codirecteur
Yves Briand	Codirecteur
Amélie Adam	Conseillère en environnement
Anne-Marie Smith	Conseillère en environnement
Lisa Michaud	Stagiaire en environnement

1. Ouverture de l'assemblée et conformité de l'avis de convocation

Le codirecteur du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie (CENG), Thierry Ratté, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à l'assemblée générale annuelle de l'organisme. Son collègue et codirecteur, Yves Briand, confirme qu'un avis de convocation écrit a été transmis aux membres de l'organisme en conformité avec les règlements généraux (article 4.5).

2. Vérification du quorum

Selon les règlements généraux (article 4.7), les membres présents inscrits au registre constituent le quorum.

3. Nomination du président et du secrétaire d'assemblée

Résolution AGA—2019-06-19—01 : *Il est dûment proposé par Marie Gratton et secondé par Jean-Yves Dupuis que Paul-André Lajoie, président de l'organisme, et Thierry Ratté, codirecteur, agissent respectivement en tant que président et secrétaire d'assemblée.*

Adoptée à l'unanimité

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée fait la lecture de la proposition d'ordre du jour.

Résolution AGA—2019-06-19—02 : *Il est dûment proposé par Réjean Bernier et secondé par Isabelle Turbide d'adopter la proposition d'ordre du jour telle que présentée.*

Adoptée à l'unanimité

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 18 juin 2018

À la demande de l'assemblée, Yves Briand fait une lecture sommaire du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 18 juin 2018 à Saint-Maxime-du-Mont- Louis.

Résolution AGA—2019-06-19—03 : *Il est dûment proposé par Jean-Yves Dupuis et secondé par Laurent Mimeault que la lecture complète du procès-verbal de l'assemblée générale du 18 juin 2018 soit exemptée et que son contenu soit adopté sans modification.*

Adoptée à l'unanimité

6. Mot de la présidence

À titre de président du conseil d'administration du CENG, Paul-André Lajoie souhaite la bienvenue aux personnes présentes et, par la lecture du mot de la présidence, souligne l'ouvrage accompli par l'équipe de l'organisme au cours de la dernière année. Il constate que le CENG – avec la venue de trois nouvelles employées – a atteint, en cours d'année 2018-2019, une capacité d'action accrue et une belle dynamique de travail.

Il souligne, par ailleurs, la récente entente de collaboration signée entre l'UQAR et le CENG qui permettra la caractérisation hydrogéomorphologique (HGM) d'une dizaine de rivières du nord de la Gaspésie au cours des deux prochaines années; les résultats de ce projet pourront servir au monde municipal en vue de mieux anticiper les risques pour la sécurité civile attribuables à la dynamique particulière de ces rivières.

Enfin, il mentionne que la prochaine année s'inscrira à la fois dans la continuité de plusieurs projets (p. ex. le programme « Engagé pour l'eau »), maintenant pleinement entre les mains d'une plus grande équipe, et dans la poursuite des nouveaux mandats accordés par le MELCC dans la cadre de la récente convention d'aide financière, soit la priorisation des problématiques de l'eau du nord de la Gaspésie et la mise à jour des objectifs du Plan directeur de l'eau en matière de conservation des milieux humides et hydriques. Il félicite, en terminant, toute l'équipe pour son bon travail.

7. Présentation et approbation du rapport annuel 2018-2019

À l'aide d'un diaporama, Yves Briand résume le rapport annuel 2018-2019 des activités du CENG, notamment :

- La relance du programme « Engagé pour l'eau », doté notamment d'une trousse de documents révisés et munis d'une signature graphique;
- Le déploiement des 4^e et 5^e éditions du Fonds EAU Nord Gaspésie;
- La participation active aux rencontres des Tables GIRT visant à accompagner le MFFP dans l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégrés, ainsi qu'à ses comités techniques portant sur la voirie forestière et sur les bandes riveraines;
- La poursuite des activités de sensibilisation auprès des jeunes d'âge scolaire, soit via le programme « J'Adopte un cours d'eau », l'atelier sur les bassins versants et le programme « Histoire de saumons », ainsi que l'offre de la nouvelle activité du CENG sur la découverte des milieux humides;
- L'organisation et la tenue de deux séances d'échanges et d'information, portant respectivement sur les enjeux de l'eau en lien avec la filière des hydrocarbures et sur les notions de dynamique des cours d'eau et d'aléas fluviaux;
- Le déploiement d'affiches de sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) et une présentation sur ce thème dans le cadre du congrès régional de la Fédération des chasseurs et pêcheurs du Québec;

- La poursuite des activités d'acquisition de connaissances et de suivi de la qualité de l'eau, notamment par la caractérisation de l'état des berges et de la qualité de la bande riveraine de tronçons des rivières Saint-Jean et Mont-Saint-Pierre, par le suivi benthique des rivières Darmouth et Madeleine, ainsi que par le suivi de la qualité de l'eau – via le Réseau-rivières – des rivières Cap-Chat et Sainte-Anne;
- La mise en chantier d'un projet de caractérisation hydrogéomorphologique (HGM) d'une dizaine de rivières du nord de la Gaspésie en collaboration avec le Laboratoire de géomorphologie et dynamique fluviale de l'UQAR;
- L'amorce, en concertation, d'un exercice de priorisation des problématiques de l'eau du nord de la Gaspésie, tel qu'exigé par le MELCC;

Par ailleurs, le CENG a procédé à l'embauche de trois nouvelles employées, soit :

- Amélie Adam, conseillère en environnement – sensibilisation et communication;
- Anne-Marie Smith, conseillère en environnement – planification et concertation;
- Sophie Delorme, conseillère en dynamique des cours d'eau

Résolution AGA—2019-06-19—04 : *Il est dûment proposé par Sylvain Couturier et secondé par Steve Pronovost que le rapport annuel des activités tenues par le Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie durant l'année 2018-2019 soit adopté, avec l'ajout d'une mention sur le financement – dans le cadre du Fonds EAU Nord Gaspésie – d'un projet réalisé par le Comité ZIP Gaspésie portant, notamment, sur les milieux humides côtiers de la MRC de La Côte-de-Gaspé.*

Adoptée à l'unanimité

8. Présentation et approbation des états financiers 2018-2019

À l'aide du rapport produit par la firme comptable Mallette, Thierry Ratté présente les états financiers – incluant la mission d'examen – de l'organisme pour l'année 2018-2019.

Aucune clarification n'est demandée par les membres présents.

Résolution AGA—2019-06-19—05 : *Il est dûment proposé par Marie Gratton et secondé par Laurent Mimeault que les états financiers – incluant la mission d'examen – de l'année 2018-2019 soit adoptés sans modification.*

Adoptée à l'unanimité

9. Nomination du vérificateur pour l'année 2018-2019

Les codirecteurs du CENG rappellent aux membres présents que l'entente de services liant l'organisme à la firme comptable Mallette s'est conclue avec la fin de l'année 2018-2019. Cependant, ladite firme a établi une nouvelle offre de services, couvrant les années 2019-2020 et 2020-2021 – soit les deux dernières années de la convention d'aide financière reliant le CENG au MELCC. Cette offre répond aux nouvelles exigences

ministérielles contenues dans cette convention, à savoir la tenue distincte de deux missions d'examen, l'une pour l'ensemble des activités de l'organisme et une autre spécifique au financement accordé par le Ministère.

Pour sa part, le conseil d'administration a étudié la nouvelle offre de services de Mallette et, en vertu de sa résolution CA-2019-06-19-05 prise à l'unanimité, recommande aux membres présents à l'assemblée d'accepter cette offre.

Considérant la fin de l'entente de service de trois (3) ans avec la firme Mallette, amorcée en 2016-2017 et se terminant avec l'année 2018-2019;

Considérant les services rendus, fiables et professionnels, par ladite firme et sa familiarité avec l'organisme et sa direction;

Considérant la récente offre de service de ladite firme, prenant en compte les nouvelles exigences du MELCC en matière de reddition de compte.

Résolution AGA—2019-06-19—06 : Il est dûment proposé par Jean-Yves Dupuis et appuyé par Guy Bernatchez que la firme Mallette soit nommée vérificateur comptable pour l'année 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité

10. Présentation du plan d'actions 2019-2020

À l'aide d'un diaporama, Yves Briand présente le plan d'actions 2019-2020 du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie. La présentation inclut notamment :

- La mention des différents chapitres du plan d'action, articulés en fonction des différents volets du mandat octroyé par le MELCC au CENG;
- La liste des principales actions portant sur la promotion du Plan directeur de l'eau, notamment en matière de concertation et d'accompagnement, de sensibilisation et de diffusion;
- La liste des principales actions portant sur la mise à jour du Plan directeur de l'eau, notamment en matière d'acquisition de connaissances, ainsi qu'en matière de compilation d'informations et de données;
- La liste des principales actions portant sur le suivi de la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau, notamment en matière de suivi de l'accompagnement et de suivi de la contribution du CENG à la mise en œuvre du PDE;
- La liste des principales actions portant sur la gestion corporative de l'organisme, notamment en matière de gouvernance, de gestion interne et administrative, de communication et de soutien et formation.

Le président d'assemblée rappelle – en vertu des règlements généraux de l'organisme – que le plan d'actions annuel n'a pas à être adopté par l'assemblée générale annuelle.

11. Période de questions et commentaires

Quelques questions et commentaires ont été répondus et communiqués au fur et à mesure des points à l'ordre du jour. Ainsi, les personnes présentes n'ont pas d'autres questions ou commentaires à formuler, à l'exception de M. Paul-Henry Bélanger.

Celui-ci s'interroge sur les débordements plus fréquents de la rivière de l'Anse-Pleureuse, créant davantage de canaux distincts et de méandres dans le secteur situé immédiatement en amont du lac de l'Anse-Pleureuse, entre la route 198 à l'est et la montagne à l'ouest. Cette situation entraîne des pertes de terrain pour les propriétaires de ce secteur et provoque de l'écoulement dans les fossés de la route 198.

En guise de réponse, Yves Briand mentionne que cette rivière sera étudiée par le CENG et l'UQAR dans le cadre du projet de caractérisation hydrogéomorphologique (HGM). Les résultats de cette étude pourraient apporter une meilleure compréhension des phénomènes observés dans ce secteur de la rivière.

En général, il est normal – pour les rivières du nord de la Gaspésie – de connaître des changements de trajectoire et la création de méandres au fil du temps; selon la codirection, le retour à un régime de dynamique naturelle de cette rivière – dont la trajectoire et le lit sont possiblement moins entretenus que par le passé – explique potentiellement les observations faites dans ce secteur. Dans ce contexte, les infrastructures routières devraient mieux tenir compte de la dynamique naturelle des rivières. Selon Yves Briand, le MTQ est davantage conscient de ces réalités et se dote maintenant d'outils et de professionnels pour mieux les considérer dans ses travaux.

12. Ratification des actes des administrateurs

Aucune clarification n'est demandée par les membres présents quant aux actes posés par les administrateurs au cours de l'année 2018-2019.

Par ailleurs, bien qu'il soit évoqué par Thierry Ratté que la ratification des actes des administrateurs ne soit plus exigée de manière légale, les membres présents conviennent néanmoins de procéder ainsi par acquis de conscience.

Résolution AGA—2019-06-19—07 : *Il est dûment proposé par Marie Gratton et secondé par Laurent Mimeault que les actes des administrateurs pour l'année 2018-2019 soient ratifiés par les membres présents lors de son assemblée générale annuelle.*

Adoptée à l'unanimité

13. Élections

Le président d'assemblée invite Yves Briand à informer les personnes présentes des postes ouverts au sein du conseil d'administration de l'organisme, à savoir un (1) poste de représentant du secteur économique, un (1) poste de représentant du secteur communautaire et un (1) poste de représentant citoyen (de préférence en provenance

de la MRC de La Côte-de-Gaspé), dont les mandats sont de deux ans. Afin de combler ces postes, des élections sont enclenchées.

13.1 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection

Résolution AGA—2019-06-19—08 : *Il est dûment proposé par Jean-Yves Dupuis et secondé par Laurent Mimeault que Marie Gratton et Thierry Ratté agissent respectivement en tant que présidente et secrétaire d'élection.*

Adoptée à l'unanimité

13.2 Élection des membres du conseil d'administration

Tel que mentionné au point 13, trois (3) sièges du conseil d'administration sont à combler par un processus d'élection, à savoir :

- Le siège 4 de représentant(e)s du secteur économique;
- Le siège 6 de représentant(e) du secteur communautaire;
- Le siège 8 de représentant(e) citoyen.

La présidente d'élection rappelle que tous ces sièges ont un mandat de deux ans. Ensuite, elle indique que le processus d'élection sera effectué par secteur d'activité.

SECTEUR ÉCONOMIQUE

La présidente d'élection ouvre la période de mise en candidature pour ce secteur.

Résolution AGA—2019-06-19—09 : *l'ouverture de la mise en candidature pour le secteur économique est dûment proposée par Jean-Yves Dupuis et secondé par Steve Pronovost.*

Adoptée à l'unanimité

Résolution AGA—2019-06-19—10 : *Il est dûment proposé par Guy Bernatchez et secondé par Steve Pronovost que Sylvain Couturier occupe le siège 4 au conseil d'administration du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie à titre de représentant du secteur économique.*

Adoptée à l'unanimité

Résolution AGA—2019-06-19—11 : *la fin de la mise en candidature pour le secteur économique est dûment proposée par Jean-Yves Dupuis et secondé par Guy Bernatchez.*

Adoptée à l'unanimité

Sylvain Couturier accepte de siéger sur le conseil d'administration du CENG à titre de représentant du secteur économique (siège no 4) pour un mandat de deux ans.

SECTEUR COMMUNAUTAIRE

La présidente d'élection ouvre la période de mise en candidature pour ce secteur.

Résolution AGA—2019-06-19—12 : l'ouverture de la mise en candidature pour le secteur communautaire est dûment proposée par Steve Pronovost et secondé par Guy Bernatchez.

Adoptée à l'unanimité

Résolution AGA—2019-06-19—13 : Il est dûment proposé par Guy Bernatchez et secondé par Laurent Mimeault que Jean-Yves Dupuis occupe le siège 6 au conseil d'administration du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie à titre de représentant du secteur communautaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution AGA—2019-06-19—14 : la fin de la mise en candidature pour le secteur communautaire est dûment proposée par Laurent Mimeault et secondé par Sylvain Couturier.

Adoptée à l'unanimité

Jean-Yves Dupuis accepte de siéger sur le conseil d'administration du CENG à titre de représentant du secteur communautaire (siège no 6) pour un mandat de deux ans.

SIÈGE CITOYEN

La présidente d'élection ouvre la période de mise en candidature pour ce siège.

Résolution AGA—2019-06-19—15 : l'ouverture de la mise en candidature pour le siège citoyen est dûment proposée par Laurent Mimeault et secondé par Jean-Yves Dupuis.

Adoptée à l'unanimité

Résolution AGA—2019-06-19—16 : Il est dûment proposé par Laurent Mimeault et secondé par Guy Bernatchez que Steve Pronovost occupe le siège 8 au conseil d'administration du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie à titre de représentant citoyen.

Adoptée à l'unanimité

Résolution AGA—2019-06-19—17 : la fin de la mise en candidature pour le siège citoyen est dûment proposée par Jean-Yves Dupuis et secondé par Réjean Bernier.

Adoptée à l'unanimité

Steve Pronovost accepte de siéger sur le conseil d'administration du CENG à titre de représentant citoyen (siège no 8) pour un mandat de deux ans.

Puisque ce dernier réside dans la MRC de La Côte-de-Gaspé, sa nomination permet de maintenir – au sein du conseil d'administration – une représentativité citoyenne pour chacune des deux principales MRC couvertes par les activités du CENG. En effet, l'autre siège de représentant citoyen est occupé par Paul-André Lajoie, résident de la MRC de La Haute-Gaspésie. Cette répartition permet de combler la préférence mentionnée aux règlements généraux de l'organisme (article 5.1).

Les officiers seront nommés lors de la prochaine rencontre du conseil d'administration. Par la suite, une correspondance sera envoyée aux membres du CENG afin de présenter les membres et les officiers du nouveau conseil d'administration.

14. Élections des représentants à la Table de concertation

Le président d'assemblée invite Yves Briand à informer les personnes présentes des postes ouverts au sein de la Table de concertation de l'organisme, à savoir un (1) siège de représentant du sous-secteur « Entreprises récréotouristiques » (siège 13 du secteur économique), un (1) siège de représentant du sous-secteur « Associations riveraines » (siège 19 du secteur communautaire), un (1) siège de représentant du sous-secteur « Groupes environnementaux locaux » (siège 20 du secteur communautaire) et un (1) siège de représentant citoyen de la MRC de La Côte-de-Gaspé. Ces sièges sont actuellement vacants et, selon la politique de fonctionnement de la Table de concertation, doivent être pourvus par élection en collèges électoraux lors de l'assemblée générale annuelle de l'organisme.

Cela dit, Yves Briand mentionne que – parmi les membres présents à l'actuelle assemblée générale annuelle – aucun ne représente une entreprise récréotouristique, ni une association riveraine, ni un groupe environnemental local. Par conséquent, les sièges de représentants disponibles à la Table de concertation pour ces sous-secteurs ne peuvent être mis en élection et resteront vacants jusqu'à une prochaine assemblée, ou jusqu'à ce qu'ils soient comblés dans l'intervalle – et ce seulement jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

De plus, il n'y a aucun citoyen de la MRC de La Côte-de-Gaspé présent, parmi les membres réunis, susceptible de combler le siège vacant de citoyen pour cette MRC; tous les membres présents à l'assemblée annuelle, provenant de cette MRC, occupent déjà un siège de représentant ou de conseiller sur la Table de concertation du CENG. Par conséquent, le siège vacant de citoyen provenant de la MRC de La Côte-de-Gaspé disponible à la Table de concertation restera vacant jusqu'à la prochaine assemblée, ou jusqu'à ce qu'ils soient comblés dans l'intervalle – et ce seulement jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

14.1 Constitution des collèges électoraux

Ce point n'est pas traité par l'assemblée, considérant l'absence de membres appartenant aux divers sous-secteurs devant se constituer en collèges électoraux.

14.2 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection

Ce point n'est pas traité par l'assemblée, considérant l'impossibilité de procéder à l'élection de représentants à la Table de concertation par absence de membres appartenant aux sous-secteurs à pourvoir.

14.3 Élection des représentants par collège électoral

Ce point n'est pas traité par l'assemblée, considérant l'absence de membres pouvant être élus aux sièges vacants de représentants à la Table de concertation.

15. Clôture de l'assemblée

Le président d'assemblée invite les membres présents à procéder à la clôture de l'assemblée. À cette occasion, Jean-Yves Dupuis tient à offrir une motion de félicitations à l'équipe du CENG pour son excellent travail au cours de la dernière année.

Résolution AGA—2019-06-19—18 : *Il est dûment proposé par Laurent Mimeault et secondé par Réjean Bernier que l'assemblée générale annuelle du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie soit levée.*

Adoptée à l'unanimité

ATTESTATION

Nous, soussignés, attestons que les informations contenues dans le présent procès-verbal reflètent bien tous les éléments traités et les décisions rendues lors de l'assemblée générale annuelle du CENG tenue le 19 juin 2019.

Signé à _____, ce _____.

Président(e) du CA

Secrétaire d'assemblée